

Formulaire d'évaluation pour l'examen pratique pour le permis de port d'armes à feu

Nom Prénom

Lieu Date

Arme

pistolet revolver
 marque modèle calibre n° de l'arme

Maniement de l'arme (max. 36 points) points
 Evaluation selon annexe « Décompte des pénalités prévues lors de l'examen pratique pour le port d'armes à feu / le maniement de l'arme »

Programme de tir

 (max. 18 points)

Le programme est tiré par séries de deux coups (doublettes) Après chaque série, l'arme est déchargée, puis rechargée et mise à l'étui. Les manipulations sont effectuées sous le commandement du responsable de tir. Position debout libre, à une main ou à deux mains.

- **Distance de 7 m:** charger 2 coups
 3 x 2 coups en 5 secondes par série
 Zone | | - hors silhouette = points
 - **Distance de 5 m:** charger 2 coups
 3 x 2 coups en 4 secondes par série
 Zone | | - hors silhouette = points
 - **Distance de 3 m:** charger 2 coups
 3 x 2 coups en 3 secondes par série
 Zone | | - hors silhouette = points
- total points

L'examen est réussi lorsque le candidat a obtenu au moins 25 points dans le maniement de l'arme **et** au moins 13 points dans le programme de tir.

L'expert:
 nom et signature

Lieu Date Heure

Evaluation de la partie pratique de l'examen

- réussi non réussi

En cas d'échec, le candidat souhaite:

- obtenir une nouvelle date pour repasser l'examen
 renoncer à repasser l'examen et retirer sa candidature
 recevoir une décision sujette à recours, car il n'est pas d'accord avec l'évaluation qui a été faite.

Lieu et date

Signature du candidat :

.....

.....